

# Convictions

Bulletin de l'Association  
**MichelROCARD**.org



n° 23 - octobre 2020

## Après l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine et de Nice



Vendredi 16 octobre, Conflans-Sainte-Honorine, la commune dont Michel Rocard a été le maire pendant plus de 17 ans, a été endeuillée par la barbarie terroriste. Notre association a, comme tous les Français, ressenti effroi et indignation en apprenant l'assassinat d'un professeur d'histoire du collège du Bois d'Aulne, Samuel Paty. Jeudi 29 octobre, c'est une église de la ville de Nice qui a été touchée par la même barbarie. Comme il l'avait fait lors des attentats de 2015, Michel Rocard

aurait sans nul doute appelé à la concorde nationale dans la lutte contre l'intégrisme et le fanatisme. Et ses propos sonnent plus juste que jamais : « *Si l'on ne donne pas une patrie aux jeunes immigrés nés en France, ils se créeront dans leur tête une patrie imaginaire. L'intégrisme et le fanatisme feront le reste : au bout de l'exclusion, on trouve souvent la délinquance et parfois le terrorisme* ».

Mais ce que nous rappelle tragiquement cet assassinat, c'est qu'à côté de l'exclusion économique et sociale, une autre forme d'exclusion est à l'œuvre, plus pernicieuse encore, qui procède d'une idéologie mortifère et d'un projet politique totalitaire que le président de la République a qualifiés de « séparatisme », et qui entraîne ceux qui y succombent à se soustraire d'eux-mêmes à la République, à ses lois et à ses institutions et à vouloir y soustraire les autres. En s'attaquant à un professeur d'histoire qui enseignait à ses élèves l'exercice difficile de la liberté d'expression, c'est bien la République et ses valeurs qui étaient visées.

Plus que jamais, il faut faire bloc autour de l'école républicaine et de ses enseignants pour qu'ils aient les moyens de faire comprendre et de faire partager le principe fondamental sur lequel est fondé notre pays, c'est-à-dire notre « vivre ensemble » : qu'il n'y a pas de loi qui soit supérieure à celle de la République.

**Pour poursuivre son action, l'association a besoin de votre soutien**

Comme beaucoup d'autres, l'association MichelRocard.org a vu ses activités considérablement réduites en 2020 en raison des contraintes sanitaires imposées par la pandémie de Covid-19. Nous nous sommes efforcés cependant de maintenir le lien avec vous à travers cette newsletter mensuelle, en poursuivant l'enrichissement du site avec de nouveaux documents et analyses, et en faisant la promotion du livre "Michel Rocard Premier ministre", publié aux Presses de Sciences-Po à la suite du colloque tenu en mai 2018.

En 2021, nous reprogrammons les colloques qui n'ont pu se tenir en 2020 et nous nous adapterons pour qu'ils puissent se tenir à la fois en présentiel et en visioconférence, indépendamment des restrictions sanitaires qui prévaudront à ce moment-là. Sont ainsi prévus :

- Le 12 février à Paris (Palais du Luxembourg) : "Michel Rocard et la dimension territoriale de l'action publique", en partenariat avec l'Institut de recherche de la Caisse des Dépôts et Consignations et la Fondation Jean-Jaurès
- Le 25 juin à Paris (Palais-Bourbon) : "1990 - Du ministère des PTT à La Poste et France Télécom : regards croisés sur une réforme emblématique", en partenariat avec le Comité pour l'histoire de la Poste, Orange et la Fondation Jean-Jaurès
- Les 6 et 7 octobre à Strasbourg (ENA) : "Michel Rocard et l'Europe", en partenariat avec l'ENA, l'Union européenne et la Fondation Jean-Jaurès

**Pour mener à bien ces différentes initiatives et continuer à enrichir notre site de documents inédits de Michel Rocard ou le concernant, nous avons besoin de votre soutien.**

**MERCI DE RENOUELER SANS ATTENDRE VOTRE SOUTIEN A L'ASSOCIATION EN FAISANT UN DON (VALANT COTISATION).**

**Vous bénéficierez ainsi dès janvier 2021 des avantages fiscaux qui y sont attachés.**



## Michel Rocard et le procès de Bobigny (1972)



Lors de la disparition de Gisèle Halimi, en juillet dernier, de nombreux commentaires avaient souligné le tournant décisif qu'avait constitué le procès de Bobigny, en octobre-novembre 1972, dans le long combat qu'elle avait mené pour le droit à la contraception et à l'avortement. Avocate de la défense, elle avait alors appelé à témoigner de nombreuses personnalités comme Jean Rostand, Jacques Monod, François Jacob mais aussi Michel Rocard en tant que secrétaire national du PSU - parti qui était en effet à la pointe dans le combat pour les droits des femmes. A cette occasion, Michel Rocard avait apporté son soutien à la proposition de loi de l'association "Choisir" et s'était engagé à la présenter à l'Assemblée nationale.

La Comédie française programme cet automne la pièce de théâtre "Hors la loi", de Pauline Bureau, qui restitue la dramaturgie du procès de

**J'apporte  
mon soutien  
financier à  
l'association**

**MichelROCARD.org**

Païement en ligne possible  
Vous recevrez un reçu fiscal  
(66% de crédit d'impôt)



**Sur le site**

La déclaration de candidature de Michel Rocard à l'élection présidentielle 40 ans après Pierre-Emmanuel Guigo revient dans une note pour la Fondation Jean Jaurès sur la déclaration de candidature de Michel Rocard à l'élection présidentielle le 19 octobre 1980.

Bobigny. Michel Rocard y est interprété par Alexandre Pavloff. Compte tenu des restrictions sanitaires, il n'y a plus de places disponibles pour les représentations restantes, mais il faut espérer que les représentations reprennent en 2021.

Vous retrouverez sur notre site une note d'analyse sur les différentes interventions de Michel Rocard consacrées au droit à la contraception et à l'avortement dans la droite ligne de ce procès historique.

 [\*Présentation de la pièce sur le site de la Comédie française\*](#)

 [\*Déposition de Michel Rocard au procès de Bobigny\*](#)



SUIVEZ-NOUS



---

## Vie de l'association

### 1. Report de l'assemblée générale annuelle

Compte tenu des restrictions sanitaires en vigueur, le conseil d'administration a décidé de différer à 2021 la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tenait traditionnellement au mois de novembre.

### 2. Cooptation de nouveaux administrateurs

Conformément au mandat qui lui avait été donné par l'assemblée générale de novembre 2019, le conseil d'administrateur a coopté de nouveaux administrateurs :

Catherine GUY-QUINT, Gérard LINDEPERG, Elisabeth MOULARD-BOULONNE, François STASSE, Catherine TRAUTMANN.

La ratification de leur désignation sera soumise à la prochaine assemblée générale.

---

## Lieux de mémoire

Dans notre précédente newsletter, nous vous invitons à nous signaler les villes qui honoraient la mémoire de Michel Rocard en donnant son nom à une artère ou à un équipement public de leur commune.

Merci de nous avoir indiqué que, depuis 2018, Villeurbanne compte aussi une rue Michel-Rocard : cette voie longe le parc Elie-Wiesel, réunissant le souvenir de deux artisans de paix.

---

[\*\*Parcours de rocardien\*\*](#)

## Parcours de rocardienne : Sylvie Hubac



Lorsque j'étais étudiante, dans les années 75-80, Michel Rocard incarnait pour moi le modèle même de l'homme politique. Les multiples aspects de sa personnalité – haut fonctionnaire, chef de parti, intellectuel – me fascinaient. Même si je n'avais à vrai dire qu'une image floue de son parcours, l'évocation de son nom faisait immédiatement résonner des idéaux : engagement, autogestion, rôle de la société civile, décolonisation de la province, autonomie de la personne quelle que soit sa place dans la collectivité... Il faisait aussi écho à des valeurs : intégrité, justice, vérité (« dire ce que l'on fait, faire ce qu'on dit »), indépendance, courage, refus du dogmatisme, des petits arrangements et des manœuvres... Bref je me sentais rocardienne avant même de l'avoir été. Aussi, quand il me fut proposé de rejoindre son cabinet à Matignon, j'éclatai de fierté et de joie, sentiments toutefois mêlés d'une certaine anxiété, car c'était là ma première véritable mise à l'épreuve professionnelle après mes années de formation au Conseil d'Etat.

J'étais chargée de suivre au cabinet les questions audiovisuelles. Ces questions, Michel Rocard les tenait à distance. Non pas qu'il ne s'y intéressât point. Mais elles faisaient partie d'un domaine réservé au Président dont les principaux acteurs étaient des historiques, des émissaires ou des proches, comme Jack Lang, André Rousselet, Catherine Tasca ou Serge Moati, ce qui laissait a priori peu d'espace pour le Premier ministre. Il faut ajouter que Michel Rocard avait de ce que l'on appelait alors, « le PAF », le Paysage Audiovisuel Français, une piètre opinion, qui confinait presque au mépris. Dans son discours d'investiture, il n'y avait pas été de main morte, constatant « le délitement de nos moyens de communication audiovisuels » comme « l'accumulation et la répétition des séries américaines et le massacre des films à la tronçonneuse de la publicité ». Enfin Michel Rocard éprouvait, on le sait, une méfiance à l'égard des médias qui lui venait de ses rapports avec les journalistes politiques, auxquels il reprochait la « chasse à la petite phrase », le manque d'approfondissement des sujets, le peu d'appréhension du temps long ou de la complexité du monde. Cette méfiance rejailissait sur sa vision globale du secteur.

Cette distance prudente n'a cependant pas empêché Michel Rocard de suivre avec attention le dossier audiovisuel. Toutes les notes que je lui adressais sous le couvert du directeur de cabinet me revenaient dans de très brefs délais soigneusement annotées, avec la validation de la décision à prendre quand il y en avait. Travailler avec lui était un apprentissage permanent de l'écoute, de la recherche de la compréhension d'un sujet et de la solution la plus conforme à l'intérêt général, même lorsqu'elle n'est pas souhaitée par l'opinion majoritaire. Le Premier ministre prenait le temps d'interroger et n'écrasait jamais son collaborateur de sa supériorité intellectuelle, pourtant si manifeste. Il rendait chacun de nous plus exigeant.

Sur le fond, il aura en réalité contribué à façonner la politique publique de l'audiovisuel et je suis frappée

de constater, près de trente ans plus tard, que beaucoup des orientations prises entre 88 et 91 demeurent ou reviennent. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, créé par la loi du 17 janvier 1989, a trouvé durablement sa légitimité avec un mode de nomination par les trois autorités constitutionnelles. L'institution d'une présidence commune de la télévision publique par la même loi, a porté ses fruits dans les années qui ont suivi, en termes de redressement financier et d'audience, grâce aussi à la contribution exceptionnelle de deux milliards de francs décidée en 1991 par Michel Rocard lui-même. Ce mode de gouvernance, abandonné dans les années 2000, revient aujourd'hui sur le devant de la scène avec la création d'une holding de l'audiovisuel public dans la réforme dont est saisi le Parlement. Cette réforme en embarque notamment une autre : le transfert de la nomination du patron de la holding, ainsi que des directeurs de chaînes composant le groupe, par l'Etat actionnaire, ce que Michel Rocard, adepte de l'adage « qui paie commande », avait appelé de ses vœux déjà à l'époque.

Autre sujet, toujours d'actualité, celui de l'encadrement législatif et réglementaire des entreprises audiovisuelles. Entre les tenants d'une exception culturelle pure et dure et les défenseurs de la vocation commerciale et profitable de l'entreprise, Michel Rocard tenta une voie réaliste : se garder des extrêmes, empêcher les maximalistes de nuire. Il ne fut pas entendu mais là aussi la suite lui aura donné raison : un secteur trop abrité de la concurrence n'innove pas. Le desserrement des contraintes imposées aux chaînes, progressivement accepté, est devenu indispensable pour permettre à nos entreprises de trouver leur place dans un espace audiovisuel mondialisé.

La dimension européenne de la politique de l'audiovisuel était, plus que le reste peut-être, vigoureusement portée par Michel Rocard. C'est par une approche combinée de l'économie et de la culture qu'il justifiait l'investissement des institutions communautaires dans la création audiovisuelle. Il savait que les marchés nationaux étaient trop étroits pour permettre de dégager une rentabilité aux produits de cette industrie et que seule la constitution d'un marché européen leur permettrait de rivaliser avec les produits américains. Cette bataille continue d'être urgente.

Et Arte ! En marge d'une note consacrée à la Sept qui devait préfigurer la partie française de la chaîne franco-allemande, je me souviens qu'il avait écrit « J'aime ce projet ». Pour lui donner toutes ses chances, il prit personnellement la décision d'attribuer à la Sept une fenêtre de diffusion hertzienne sur FR3 aux heures de grande écoute. C'était courageux et sans cette décision qui permit de démontrer aux Allemands que nous étions capables de les challenger en termes de capacité d'adresse aux publics, la grande réussite à tous égards qu'est cette chaîne n'aurait sans doute pas eue lieu. Dans le monde de l'Internet, des plateformes en ligne et des réseaux sociaux, sa vision nous manque aujourd'hui pour nous éclairer sur la nouvelle régulation à inventer.

Mon parcours de rocardienne ne s'est pas arrêté au départ de Michel Rocard de Matignon demandé par le président de la République à l'aube de l'été 1991 à un premier ministre sans doute trop populaire. J'ai eu ensuite la chance de travailler aux côtés de Jean-Paul Huchon, premier président de gauche de la région Ile-de-France, comme directrice générale des services et de faire l'expérience de la construction d'un contrat de plan à l'échelle d'un tel territoire, du levier de développement et de réduction des inégalités puissant qu'il constitue, construit dans un dialogue inter-collectivités publiques où chacun doit faire sa part de chemin pour le bien de tous.

Dans mes fonctions ultérieures au service de gouvernements de gauche, je sais que l'on m'a choisie notamment parce que j'étais passée par Matignon sous Michel Rocard. Je m'y suis employée à appliquer comme je l'ai pu les préceptes appris auprès de lui et cela n'a pas toujours été facile. Lorsque François Hollande, élu président de la République, m'a appelée en 2012 pour me proposer de devenir sa directrice de cabinet, la première chose que j'ai faite après avoir accepté, a été de demander un rendez-vous à Michel Rocard. Je l'ai vu dans les vingt-quatre heures dans son bureau des Champs-Élysées, derrière une montagne de livres. Alors que je venais pour le remercier, parce que je pensais que mon passage dans son cabinet était une des raisons pour lesquelles j'étais appelée à servir au plus haut niveau de l'Etat, il balaya ces paroles d'un mot et m'entretint pendant le temps nécessaire, des questions de la planète et du climat, de son rôle dans des négociations clandestines sur les sanctions iraniennes et d'un sujet qui lui tenait particulièrement à cœur : l'organisation du renseignement dans un Etat de droit, à l'instar de qu'il avait fait comme premier ministre dans le domaine de la transparence du

financement des partis politiques. Ce qui advint trois ans plus tard avec le vote de la loi du 17 janvier 2015 sur le renseignement, dont personne ne dit assez ce qu'elle lui doit.

Joie et fierté pour le passé, mêlées d'anxiété pour ce qui va advenir, cela reste vrai.

22/10/20 (*Sylvie Hubac est vice-présidente de l'association MichelRocard.org*)

## Une date, un moment...

### La CSG a trente ans : retour sur une réforme historique

Cette fin d'année 2020 à l'atmosphère particulière est marquée par le 30ème anniversaire de la naissance de la CSG.

Michel Rocard s'est toujours revendiqué de cette réforme majeure qui visait à mettre à plat les cotisations sociales et à faire entrer les revenus du capital dans le système d'imposition, afin de financer la Sécurité sociale. Son accouchement a pourtant été laborieux face à l'indifférence du président et à l'hostilité du ministre des Finances de l'époque, Pierre Bérégovoy.

Michel Rocard l'a porté et a réussi à l'insérer dans le projet de loi de Finances pour 1991. Le gouvernement a néanmoins dû faire face à une opposition virulente de la droite, dénonçant un "nouvel impôt", mais aussi des communistes. Pour la première fois de la législature, la motion de censure présentée par la droite a également été votée par les communistes. Michel Rocard ne doit son salut qu'à cinq voix de majorité pour le rejet de la motion de censure. Guy Carcassonne a oeuvré en coulisse pour convaincre députés centristes et non inscrits.

Michel Rocard n'imaginait pas que le taux de prélèvement de la CSG dépasse les 5%, au risque de prendre une place différente dans le système fiscal par rapport à l'impôt sur le revenu. Aujourd'hui, le taux atteint plus de 9%.



***Discours de Michel Rocard à l'Assemblée nationale pour présenter la CSG***

### La création de la CSG : un témoignage inédit de Jean-Paul Huchon



*- Pourriez-vous nous rappeler l'objectif initial de la CSG ?*

**Jean-Paul HUCHON :** Nous étions dans une situation de déficit très important de la Sécurité sociale. Il fallait trouver une solution. L'objectif initial était de doter la Sécurité sociale d'un financement pérenne. Aujourd'hui, la CSG représente 40% de son financement. En outre, nous voulions une certaine équité sociale en taxant les

revenus du travail et du capital. On se dotait d'un matelas supplémentaire à ce qui existait déjà. Il y avait deux membres du cabinet qui suivaient ce dossier directement : Philippe Wahl, devenu directeur de La Poste, et Dominique Lefebvre, qui était élu à Cergy-Pontoise et proche de Claude Evin. Le projet a été pensé lors de la deuxième année à Matignon, avec l'accroissement du déficit de la Sécurité sociale. Tous les deux étaient favorables à ce que la CSG s'applique aussi aux retraités, ce qui choquait les associations de retraités, ainsi que FO. Personnellement j'étais en désaccord avec cela, je pense que l'on a fait une erreur en incluant les revenus des retraités. Nous nous les sommes aliénés durablement, alors même qu'ils sont ceux qui votent le plus. Finalement, Rocard n'a pas tenu compte de l'avis de FO et a choisi de taxer les retraites. « *Il faut bien que ma popularité serve à quelque chose* » a-t-il alors expliqué au cabinet. Rocard ne s'est jamais laissé aller à l'électorisme. Il était prêt à réformer quitte à perdre des élections.

- *Est-ce que la crispation des relations entre le Président et le Premier ministre ainsi que les tensions internationales au Moyen-Orient ont eu un impact sur le processus d'élaboration de la CSG ?*

**J.-P. H. :** J'ai plus l'impression qu'il y a eu des crispations entre la branche économique du gouvernement avec Pierre Bérégovoy d'un côté et Claude Evin en charge du social de l'autre. Ça n'a pas été le moment le plus difficile entre Mitterrand et Rocard. Il fallait bien financer la Sécurité sociale, ce que percevait bien Mitterrand, qui prétextera d'ailleurs de ce déficit pour congédier Michel Rocard quelques mois plus tard.

Quant à la situation internationale, la guerre du Golfe a amené la récession. L'ambiance internationale était défavorable, mais sinon ça n'a pas modifié fondamentalement les choses. La CSG répondait d'ailleurs à ce besoin de trouver de nouveaux financements.

- *Entre les oppositions internes à la majorité et au gouvernement et les oppositions externes (syndicats, organisations de retraités), quelles sont celles qui ont pesé le plus sur le parcours législatif de la CSG ?*

**J.-P. H. :** Un conflit très dur a eu lieu entre Rocard et Bérégovoy qui, appuyé sur FO et son secrétaire général Marc Blondel, disait qu'il ne fallait pas taxer les retraités. Il pensait, et n'avait pas complètement tort, que cela allait nous aliéner les électeurs de gauche et âgés. On a été beaucoup trop loin sur ce point et on n'a pas tenu compte du problème politique que ça posait.

Bérégovoy était alors dans sa période la plus libérale, avec la fin des contrôles sur les relations bancaires et les taux de change. Comme Laurent Fabius, il était très hostile à modifier la fiscalité, ce qui pour lui était une cause potentielle de chute du gouvernement. Il voyait la CSG comme une mesure technocratique et injuste. Pierre Bérégovoy se revendiquait du bon sens : laissons vivre les Français. Moi, personnellement, j'étais assez sensible aux thèses de Bérégovoy. D'autant que la Sécurité sociale ne pouvait être durablement équilibrée qu'en mettant fin au chômage. Je ne trouvais pas bon de ponctionner davantage. Ce qui risquait de mettre le gouvernement en difficulté à long terme. La CSG était un dispositif assez technocratique, assez lourd qui ne se souciait que du financement pérenne.

Au PS aussi, il y avait débat, entre ceux qui étaient favorables à ce qu'elle touche tous les revenus (notamment le cas d'Alain Richard, Dominique Strauss-Kahn, Claude Evin), et ceux qui soutenaient plutôt Pierre Bérégovoy. Concernant les syndicats, FO était défavorable, ainsi que la CGT, mais la CFDT, elle, était pour. À l'époque, Michel Rocard rencontrait les dirigeants de la CFDT une fois par mois lors d'un déjeuner avec Jacques Chérèque, Edmond Maire, etc. C'était le seul syndicat qui a soutenu la réforme. Les associations de retraités, elles, étaient vent debout. Elles ne comprenaient pas que pour financer la Sécurité sociale nous taxions les plus âgés qui avaient des petites retraites, plus encore qu'aujourd'hui.

- *La couverture presse de la loi a été plutôt négative. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné sur le plan de la communication ?*

**J.-P. H. :** Assez rapidement les médias se sont focalisés sur ce qu'ils percevaient comme une nouvelle imposition. On a été renvoyé à l'image des socialistes qui se réfugient derrière l'impôt. Notre communication n'était pas catastrophique, mais le dossier était difficile à défendre médiatiquement. C'est un moment où nous n'avons guère écouté Jacques Pilhan. On faisait une communication paradoxale, comme aimait Guy

Carcassonne : on va régler les problèmes de manière élégante et sobre. Pilhan était toujours extrêmement critique de cela, il y voyait un côté masochiste.

Il aurait fallu à mon sens en exonérer les retraités. Aujourd'hui encore Macron fait les mêmes erreurs. Il s'en prend aux retraités avec une augmentation de la CSG. Il y a un certain âgisme qui a été beaucoup utilisé par les socialistes, les rocardiens et maintenant les macronistes. À l'époque, il aurait fallu davantage négocier et éviter le 49-3. Auprès de Michel Rocard, j'essayais plutôt de chercher le consensus et faire des concessions. Rocard a aussi manqué de relais pour défendre son texte, avec un environnement très défavorable entre les médias et Pierre Bérégoovoy. L'opinion n'a pas compris ce qui se passait et a très rapidement perçu la CSG comme un nouvel impôt.

- *Comment le cabinet a-t-il réussi à contrer la motion de censure pourtant ralliée par les communistes ?*

**J.-P. H. :** On a fini par l'emporter grâce au travail de Guy Carcassonne et Jean-François Merle qui ont convaincu quelques députés centristes et de l'Outre-Mer de rejeter la motion de censure. Même le PCF a voté la censure. C'était une première dans l'histoire. Ils se sont joints à la droite pour sanctionner justement la taxation des retraites. Ils avaient rompu les ponts depuis longtemps avec nous. Mais la "majorité stéréo" pensée par Guy Carcassonne, en l'absence de majorité absolue socialiste, permettait de les rallier de temps en temps sur certains projets. Cette fois, il n'y a pas eu de majorité stéréo. On ne pouvait compter que sur les députés socialistes et quelques centristes et non-inscrits. On a d'ailleurs réussi à accrocher une partie des centristes, qui se sont abstenus lors de la motion de censure, mais ils n'étaient pas très courageux. En outre, ils étaient élus dans des circonscriptions de droite et donc devaient en tenir compte dans leur vote.

Au cabinet nous n'avons jamais pensé que la CSG ne passerait pas. Mais si la motion de censure avait été adoptée, Michel Rocard en aurait tiré les conséquences, ce qui aurait réjoui Mitterrand.

- *Comment expliquez-vous qu'aujourd'hui la CSG ait pris une telle ampleur, alors que Michel Rocard ne voulait pas qu'elle dépasse un taux de plus de 5% ?*

**J.-P. H. :** En effet, Rocard ne voulait pas qu'elle dépasse 5% des revenus et en avait fixé le taux à 1,5%. Depuis elle a complètement explosé. Elle est véritablement devenue un impôt qui ponctionne les revenus des particuliers. C'est la facilité, le moyen le plus simple de renflouer le bateau. Les gouvernements en ont abusé en ajoutant 1% ou 1,5% et on aboutit à une CSG qui frôle les 10%. Cela n'a pas du tout été vu au départ. On ne pensait pas qu'elle serait aussi productive. On n'a pas envisagé de la plafonner.

S'ABONNER

MODIFIER VOTRE ABONNEMENT

CONSULTER LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS

SE DÉSINSCRIRE

**Convictions** est édité par l'Association MichelRocard.org. Directeur de la publication : Pierre Pringuet. Conception, réalisation et routage : APHANIA. Copyright : MichelRocard.org. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004, modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous à Association MichelRocard.org (12 Cité Malesherbes - 75009 Paris) ou écrivez à [contact-asso-michelrocard@alyas.aphania.com](mailto:contact-asso-michelrocard@alyas.aphania.com)